

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 août 2021**

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 20/08/2021

Date d'affichage : 20/08/2021

L'an deux mil vingt et un et le 24 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean GRANGER- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) - Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Daniel PEYROL)- Mathilde SAVARY- Aurélie SYLVESTRE- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)- Patrice TETARD (pouvoir donné à Yves COURBIS)- Laure DUCHAMP (pouvoir donné à Marylin MOUTET)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021-057: Création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent référent espaces verts.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le Budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite de Bernard AUGIER le 1<sup>er</sup> avril dernier et pour faire suite à un accroissement d'activité, il avait été confié à Monsieur Philippe FIALON, via un contrat à durée déterminée, les missions d'agent technique polyvalent et notamment pour les espaces verts compte de ses expériences et compétences antérieures. Cette fonction étant indispensable au bon fonctionnement du service technique et Monsieur Philippe FIALON donnant entière satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de créer ce poste et de le confier à ce dernier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, et ce en qualité de stagiaire de la fonction publique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**1 - La création d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la Commune et de polyvalence dans d'autres domaines techniques en cas de besoins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique.**

**2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.**

**3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants au budget de la commune et de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

*POUR : 16  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

**Maire**

